



DES ZONES PÉRIPHÉRIQUES AU BÉNÉFICE DE TOUS!

René Charest | Conseiller à la conservation et à l'éducation, vice-présidence exploitation Parcs Québec

Photo : Service Web d'imagerie, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Orthophotographie numérique de la Communauté métropolitaine de Montréal, 2011

Lorsque le gouvernement crée un parc national, il délimite un périmètre à l'intérieur duquel il soustrait certaines formes d'utilisation du territoire. Il réalise un plan directeur à l'intérieur duquel il détermine un zonage, ainsi que les activités qu'on proposera dans le parc, dans le respect de la Loi sur les parcs et de sa Politique. Par la suite, des visiteurs viennent profiter de ce territoire en pratiquant des activités ayant peu ou pas d'impacts sur le milieu naturel et sont à même de mieux comprendre la valeur écologique, sociale et économique de ce site. Dans le but de maintenir la qualité du patrimoine naturel et culturel du parc, on y réalise des inventaires, des suivis et, parfois, on restaure certains sites dégradés. Lorsqu'on fait bien les choses, les effets négatifs de la présence de visiteurs demeurent minimes. Et les retombées sont importantes ! Prise de conscience de la valeur du territoire, retombées économiques sur la région, sensibilisation de la population à la protection de la nature, santé physique et mentale associée au plein air, identité régionale, etc.

Par contre, la protection de la biodiversité d'un parc national n'est pas chose gagnée pour autant. La protection d'une aire protégée est plus complexe qu'il n'y paraît et requiert une vision très large. Lorsqu'on réfléchit à la conservation des parcs nationaux, on doit le faire à l'échelle du paysage. Leur présence et leurs particularités doivent être intégrées dans toutes les sphères de l'aménagement et du développement régional puisque ce qui se passe à l'extérieur du territoire peut influencer davantage sur la capacité du parc à maintenir sa biodiversité et son intégrité écologique que ce qui se passe à l'intérieur. Pourquoi ?

L'IMPORTANCE DES ZONES PÉRIPHÉRIQUES

Un parc national ne vit pas sous une « cloche de verre ». Les différentes facettes qui le composent, les animaux, les plantes, la qualité de l'eau, la qualité de l'air, la pollution lumineuse, sont étroitement liées à son territoire périphérique. Et ce territoire est de plus en plus utilisé, modifié, aménagé

afin d'y vivre, ce qui inclut la construction de routes et d'infrastructures, la production de denrées, l'utilisation des ressources de la forêt, l'établissement de havres de paix sur les berges des lacs, etc. Toutes ces utilisations liées à notre bien-être collectif modifient la nature qui entoure le parc et créent des stress souvent importants chez plusieurs espèces animales ou végétales, ou engendrent une dégradation de la qualité de l'environnement.

LA CONSERVATION DES PARCS NATIONAUX... UN ENJEU QUI INTERPELLE LES ZONES PÉRIPHÉRIQUES

C'est dans ce contexte, afin de limiter l'impact des activités périphériques sur les parcs nationaux et ainsi d'améliorer la capacité des parcs nationaux à réaliser leur mission que, depuis quelques années, à l'instar de ce qui se fait ailleurs au Québec et dans le monde, Parcs Québec s'intéresse à la question des zones périphériques. On retrouve dans le Plan stratégique 2012-2017 de la Sépaq la volonté de mobiliser les acteurs de ces zones afin de mieux conserver l'intégrité des parcs et d'aider par le fait même à maintenir et à accroître les retombées positives des parcs sur les résidents de ces zones.

UN FORUM POUR JETER LES BASES D'UN PROJET D'ENVERGURE!

Dans le but de jeter les bases d'un projet visant à mobiliser les acteurs de ces zones et de s'assurer de sa cohérence avec l'aménagement des territoires périphériques et la volonté des acteurs concernés, un forum de réflexion sur les zones périphériques des parcs nationaux ayant pour titre « Agir ensemble pour conserver notre patrimoine » s'est déroulé les 30 et 31 octobre 2014. Cet événement a permis de réunir les gestionnaires des parcs nationaux, les présidents des tables d'harmonisation de chacun des parcs, qui sont souvent aussi des élus municipaux, les représentants des conseils régionaux

de l'environnement, des ministères concernés et des organismes de conservation nationaux et régionaux, ainsi que des chercheurs universitaires. Au total, plus de 120 personnes ont pris part à l'événement.

QU'EST-CE QU'UNE « ZONE PÉRIPHÉRIQUE » ?

Pour ce forum, nous avons d'abord défini ce qu'on entendait par « zone périphérique ». Il s'agit de la zone à l'intérieur de laquelle les activités qui ont cours peuvent avoir un impact important sur la conservation du parc, sa biodiversité, son environnement et l'expérience des visiteurs, et inversement, à l'intérieur de laquelle la présence du parc a une influence positive aussi importante sur la communauté qui y vit tant sur le plan de l'environnement que du développement social et économique. Cette définition sommaire sera précisée au cours des prochains mois afin de circonscrire un périmètre tangible autour de chacun des parcs. Sur le plan théorique, les zones périphériques pourraient être de superficie variable en fonction des enjeux de conservation et de la dynamique régionale. Dans certains cas, on pourrait déterminer plusieurs zones pour un même parc. Parfois, la zone pourrait suivre le domaine vital d'une population animale. D'autres fois, elle pourrait intégrer les limites physiques d'un bassin versant. Et même, elle pourrait couvrir un territoire beaucoup plus large afin de protéger le ciel étoilé.

Figure 1. Zone périphérique du parc national de Frontenac, René Charest



EXPLORER CE QUI SE FAIT AILLEURS

Le forum a permis de passer en revue ce qui se faisait ailleurs dans le monde en matière de zones périphériques. Premier constat : la définition de zone périphérique est très variable à l'échelle mondiale. Parfois, il s'agit d'un outil légal et administratif. D'autres fois, de projets de conservation volontaires.

Par exemple, la législation brésilienne prévoit la création d'une zone tampon de 10 km autour des aires protégées du pays. Certains États intègrent un zonage particulier ou des réglementations propres à la périphérie des aires protégées. D'autres fois, des organismes de conservation achètent des terres ou obtiennent des servitudes de conservation, parfois légales, parfois morales.

Le modèle européen est très différent de ce qu'on connaît au Québec. Plusieurs pays conçoivent des parcs comportant une zone cœur ou centrale et une zone périphérique. Dans le modèle français, basé sur le concept de solidarité écologique, on détermine deux zones : la zone cœur et la zone d'adhésion. La zone cœur peut être comparée à ce que sont nos parcs

nationaux québécois. Faisant généralement partie de la catégorie II de l'UICN, ces territoires jouissent d'un niveau de conservation plus élevé, car on y trouve des éléments plus rares, plus fragiles, et les aménagements y sont moins lourds. Une zone d'adhésion entoure la zone cœur et ce territoire habité fait l'objet de mesures de protection appliquées par les communes, ce qui permet de réduire l'empreinte écologique liée aux pressions anthropiques de cette zone tampon sur la zone cœur.

Figure 2. Conférence d'ouverture du forum présenté par Jean de Lescure, président du Parc national des Cévennes et vice-président des Parcs nationaux de France, et Jacques Merlin, directeur du Parc national des Cévennes, Pascal Lévesque



Ce qui ressort du modèle français depuis 2006, c'est l'aspect volontaire. Pour mettre en place la zone d'adhésion, on détermine d'abord une zone d'adhésion optimale basée sur les données biophysiques du territoire et les contraintes administratives, le tracé de cette zone suivant les limites des communes. Par la suite, chaque commune décide d'intégrer ou non l'aire d'adhésion. Lorsqu'elle l'intègre, elle doit signer la charte du parc, s'engageant à prendre en considération les enjeux de conservation du parc dans l'utilisation de son territoire. Les zones d'adhésion des parcs font partie de la catégorie V de l'UICN, soit le paysage humanisé. Cette notion de paysage humanisé permet entre autres de mettre en valeur certains produits du terroir provenant du parc et de développer des labels de qualité, leur donnant une valeur ajoutée.

ET AU QUÉBEC, QUE SE FAIT-IL ?

Le forum a permis de présenter certaines initiatives réalisées dans les zones périphériques de certains parcs nationaux depuis quelques années et qui pourraient servir de modèles pour l'ensemble du réseau.

- Parc national de la Yamaska – Une initiative de Ceinture verte
- Parc national de Frontenac – Le Plan de développement durable du Grand lac Saint-François, un grand lac pour la vie
- Parc national du Mont-Mégantic – La réserve internationale de ciel étoilé du mont Mégantic, une super zone périphérique pour contrer la pollution lumineuse
- Parc national du Mont-Orford – Le maintien de la connectivité du parc national du Mont-Orford avec les grands massifs forestiers au sud de l'autoroute 10 : des solutions et des défis multiples !

- Parcs nationaux d'Oka et du Mont-Tremblant – Les éco-corridors forestiers laurentiens reliant les parcs nationaux d'Oka et du Mont-Tremblant
- Parc national du Mont-Mégantic – La périphérie du parc national du Mont-Mégantic : un exemple d'analyse des priorités en conservation

Mentionnons que d'autres projets sont en développement dans le réseau des parcs nationaux :

- Parc national d'Aigüebelle – Une caractérisation de la zone périphérique au regard des plans d'aménagement forestier intégré
- Parc national de Frontenac – Une caractérisation de la zone périphérique du parc national de Frontenac et du Grand lac Saint-François
- Parc national de la Jacques-Cartier – Le maintien de la connectivité écologique

Dans d'autres cas, des parcs s'inscrivent dans des projets de corridors biologiques, comme c'est le cas pour les parcs nationaux du Mont-Saint-Bruno et d'Oka

Le forum a aussi permis de faire la lumière sur un projet pilote visant le développement d'une nouvelle catégorie d'aires protégées au Québec : l'aire protégée polyvalente. Il a permis d'intégrer à la réflexion la préoccupation d'intégrer les enjeux des zones périphériques aux schémas d'aménagement des MRC.

QU'EN PENSENT LES PARTENAIRES ?

Le forum s'est terminé par un après-midi de réflexion où tous étaient amenés à partager leurs expériences et commentaires afin de faire évoluer la vision de ce que pourraient être les zones périphériques des parcs nationaux au Québec. L'exercice a permis de pointer les stress périphériques qui peuvent influencer sur la conservation d'un parc national, la valeur des parcs nationaux pour leur région environnante, les actions pouvant être mises en place en périphérie des parcs nationaux afin de favoriser leur conservation et les moyens de sensibiliser les acteurs régionaux à la mission des parcs et à l'importance d'agir dans leurs zones périphériques.

La discussion a été très enrichissante et a démontré une volonté d'aller plus loin dans l'élaboration du concept de zone périphérique des parcs nationaux du Québec.



Figure 3. Mise en commun des réflexions découlant d'un atelier World Café, Pascal Lévesque

UNE PREMIÈRE RETOMBÉE DU FORUM

Le forum a mené à l'émergence d'un projet d'envergure, en partenariat avec la Fondation de la faune du Québec et Environnement Canada, visant les cinq parcs nationaux du sud du Québec, soit les parcs nationaux de Frontenac, du Mont-Mégantic, du Mont-Orford, de la Yamaska et du Mont-Saint-Bruno. Ce projet se décline en trois volets.

• 1. La caractérisation des zones périphériques

Ce volet vise l'élaboration d'un cadre conceptuel afin de définir le périmètre optimal des zones périphériques et d'y réaliser une analyse géospatiale pour faire ressortir les sites à haute valeur écologique et déterminer leur niveau de vulnérabilité. Il s'agit, en quelque sorte, de faire ressortir les connaissances fines sur le territoire, lesquelles serviront de base scientifique au reste du projet.

• 2. La mobilisation des acteurs locaux

Puisque les zones périphériques se trouvent, par définition, à l'extérieur des parcs nationaux, les juridictions qui régissent leur aménagement et leur réglementation sont externes aux parcs. Ce sont les acteurs locaux et régionaux qui ont l'autorité sur ces territoires. L'élaboration de projets en zone périphérique doit donc interpeller directement ces derniers.

Le projet de mobilisation vise à informer les acteurs locaux et régionaux et à les sensibiliser à l'importance de prendre en considération les enjeux de conservation des parcs nationaux dans leurs activités, de même qu'il vise à leur faire saisir la hauteur des retombées positives quotidiennes de leur parc national « en santé ». Il vise enfin à leur faire prendre conscience des occasions et de l'importance de travailler ensemble et de manière concertée, afin d'optimiser le travail de chacun et de bonifier les retombées, au bénéfice de tous.

• 3. La mise en œuvre d'actions sur le terrain

Le troisième volet est réalisé par des partenaires locaux déjà bien implantés dans ces régions : Nature-Action Québec, Corridors Appalachiens, Nature Cantons-de-l'Est et le Conseil régional de l'Environnement de Chaudière-Appalaches. Il consiste à déterminer les éléments à haute valeur écologique présents dans les lots privés à proximité des parcs nationaux. Ces éléments sont notés dans des cahiers du propriétaire, qui leur sont alors présentés. Les propriétaires sont de cette façon sensibilisés à la valeur écologique des éléments notés et informés des meilleurs moyens à prendre pour les protéger. Conscients de la présence d'une espèce rare, d'un habitat fragile ou d'un site de nidification, les propriétaires peuvent dès lors agir pour les préserver. Certains s'engageront à protéger ces éléments particuliers de manière plus formelle, en signant une entente morale ou légale.

PERSPECTIVE D'AVENIR : DES ZONES PÉRIPHÉRIQUES... AU BÉNÉFICE DE TOUS !

Parfois, les gens sont réticents dès qu'ils entendent le mot « conservation ». Ils associent ce terme à une interdiction d'agir, à un obstacle au développement, à un irritant qui menace la qualité de vie. La protection des zones périphériques s'inscrit plutôt dans la foulée du développement durable. Il s'agit de poursuivre l'utilisation du territoire et son développement, mais en prenant en considération les aspects sociaux et environnementaux afin que cette utilisation soit durable et rentable pour l'ensemble de la collectivité.

À terme, elle apporte une plus grande concertation régionale des acteurs prenant part à l'aménagement du territoire, afin que l'aménagement des zones périphériques tienne compte des enjeux de conservation des parcs nationaux pour que les régions profitent pleinement des retombées économiques et sociales de parcs en santé.

Information : charest.rene@sepaq.